

**ARRETE rectificatif 2020-PG-081
de l'arrêté 2020-PG-071
Fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Spécialité « restauration », session 2020**

Pôle Accompagnement vers l'Emploi Territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-045 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours de recrutement d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-099 fixant la composition du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours de recrutement d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration », session 2020,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr

Vu l'arrêté n° 2020-PG-071 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu le procès-verbal de la réunion de jury en date du 3 mars 2020, arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles aux concours susvisés,

Vu le procès-verbal de la réunion de jury en date du 22 octobre 2020, arrêtant la liste des candidats déclarés admis aux concours susvisés,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, par ordre alphabétique conformément à l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « restauration », session 2020, les lauréats figurant sur la liste jointe en annexe.

Article 2 : La liste d'aptitude prendra effet à partir du 15 novembre 2020.

Article 3 : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. L'inscription sur liste d'aptitude est valable 4 ans, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la Loi n° 84-53 ci-dessus visée.

Article 4 : Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site Internet du Centre de gestion d'Eure-et-Loir et par affichage dans ses locaux.

Article 5 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.


Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.


Fait à Luisant, le 16 novembre 2020,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le :
et de la publication le :

Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

Le Président,

Bertrand MASSOT



Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale
DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
- 28 -

CENTRE DE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Concours d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**PRINCIPAL DE 2e CLASSE****Spécialité « Restauration »****- Session 2020 -****Inscriptions sur la LISTE D'APTITUDE****du 15 NOVEMBRE 2020****au 15 NOVEMBRE 2022**

(*) lauréats n'autorisant pas les services du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à diffuser leurs références et coordonnées auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

NOM - Prénom	Adresse
Madame BARDOT Marjorie	(*)
Monsieur BERTRON Kévin	(*)
Madame BOISSY Aurélie	20 Rue Nationale 45320 COURTENAY
Monsieur DE BOEVER Alexandre	11 Rue Alain de Boissieu 28110 LUCE
Madame DESCHATRETTES Virginie	(*)
Monsieur GAULT Benjamin	(*)
Madame MARCHAND Laëtitia	(*)
Madame MINGHI Daniela	35 Bd Marius Vivier Merle 69003 LYON 03
Madame ONDET Marie	16 Rue de Lunery 18290 SAINT AMBROIX
Madame RABLAT Angélique	35 Route de Cervenon 58700 PREMERY
Madame SALLA Anne-Carole	Rue du Bois Joly 18570 LE SUBDRAY
Monsieur SORTAIS Maxime	15 la Morinière MÂLE 61260 VAL AU PERCHE
Monsieur THOISON Pascal	(*)
Monsieur VASSE Thierry	3 Allée Auguste Renoir 27320 NONANCOURT

La présente liste est arrêtée à 14 lauréats



Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le



ID : 028-282800374-20201116-2020PG081-AR